

cueillent avec plaisir les exposés de la situation financière du pays présentés par leurs collègues chargés de l'administration de la chose publique. Je ne doute pas que les données fournies par le premier ministre ne soient d'un grand secours, non seulement pour les fins de la présente discussion, mais pour l'avenir.

Nous comprenons tous que le premier ministre a de nombreuses occupations. Si j'avais à me plaindre de la façon dont il a procédé lundi dernier, je dirais que, pour raccourcir l'exposé, il eût été préférable de retrancher la première partie du discours. Quant à moi, je regrette, étant donné surtout le rôle que j'assume aujourd'hui, que le très honorable premier ministre ait jugé à propos de traiter si brièvement des sujets qui, à mon humble avis, sont d'importance transcendante comparativement aux incidents du passé qu'il a traités dans la première partie de son discours. Comme il a parlé du passé et consigné au hansard une statistique assez volumineuse au sujet des quelques dernières années, on me pardonnera si j'imité cet exemple, du moins dans une certaine mesure. Cependant, j'ai l'intention de m'en tenir au passé immédiat, puis au présent et au futur.

Tout d'abord, le pays regrette que le premier ministre ait présenté son exposé budgétaire à une date aussi tardive. Il comprend mieux que tout autre membre de la Chambre, je n'en doute pas, que les hommes d'affaires du pays ont besoin d'avoir une idée assez précise de la façon dont ils devront diriger leurs affaires. Il comprend qu'il se fait toujours des pronostics sur ce que seront les changements au tarif douanier. Il sait que ces pronostics créent du malaise. Il sait qu'ils peuvent avoir des conséquences graves pour les commerçants et les producteurs de denrées fondamentales. Ces gens s'engagent dans des affaires ou s'en abstiennent, selon les indications de l'exposé budgétaire. Leur action ou leur inaction peut être à leur avantage ou à leur détriment, selon le cas. Ainsi, de toute évidence chacun regrette que le premier ministre ait attendu pour ainsi dire à l'été pour présenter son budget. Je reconnais qu'il a tenu sa promesse de le présenter avant la fin de mai, car je considère qu'il l'a virtuellement présenté le 31 mai, puisque cette date tombait un dimanche. Mais, même alors, monsieur l'Orateur, son exposé budgétaire est arrivé beaucoup plus tard que celui de tous ses prédécesseurs, sans exception. Il est vrai que le discours du budget a été retardé en 1922, puisqu'il a été présenté dans les dix derniers jours de mai. Je mentionne ce fait, parce que la raison du retard du premier ministre tient à

une question qui relève de la présente discussion. Comme je suis un député très nouveau comparativement à mon très honorable ami, je crois devoir parler d'un sujet qui préoccupe les hommes d'affaires du pays, les membres de la Chambre et la nation en général, celui-ci :

Je prétends qu'on doit attribuer au premier ministre même le retard de l'exposé budgétaire. Possédant une grande capacité de travail et une habileté considérable pour mener à bien les besognes qu'il entreprend, il a jugé à propos de garder deux postes importants dans le gouvernement, de sorte que rien ne peut se faire relativement au budget tant que le ministre des Finances n'a pas accordé son consentement. Et le ministre des Finances ne peut régler la question tant qu'il est engagé ailleurs en sa qualité de premier ministre. Résultat: les hommes d'affaires du Canada ont été tenus dans un état d'incertitude pendant des jours, des semaines, des mois, en attendant que le budget fût prêt. Pareille situation fâcheuse est injuste envers mon très honorable ami, envers son gouvernement et envers tous ceux qu'intéresse le budget.

Je connais l'opinion là-dessus de mon très honorable ami: Il croit que le régime de notre Constitution la fiscalité et le tarif douanier sont du domaine du ministre des Finances; il croit, avec raison, qu'il ne saurait confier au ministre du Revenu national ses propres fonctions en pareille matière. En fait, la taxation et le tarif relèvent du ministère des Finances; raison de plus pour que ce département soit entre les mains d'un ministre en mesure d'y consacrer toute son attention et toutes ses énergies et ne soit pas entravé par une foule de responsabilités comme l'est mon très honorable ami en sa qualité de premier ministre. Voilà pourquoi j'affirme que s'il faut blâmer quelqu'un du retard apporté à l'exposé budgétaire cette année,—le blâme me paraît tout indiqué,—c'est bien le très honorable premier ministre lui-même. Et s'il veut bien me le permettre encore une fois je lui offre, en toute humilité, d'une manière très respectueuse mais très urgente aussi, la suggestion que l'intérêt du pays lui commande de confier le portefeuille des Finances à quelqu'un d'autre qui pourra y apporter l'attention qu'il faut.

Je fais remarquer à mon très honorable ami que la situation en ce qui concerne le ministère des Finances a créé d'autres ennuis qu'un budget tardif. Sous le régime adopté par nos amis de la droite en ce qui concerne les questions du tarif le public ne pourra plus se présenter devant la commission tarifaire: il lui faut faire antichambre au département des Finances, et exposer sa cause lorsqu'il le